

Lasse 4

CL12

PROJET DE LOI OUVRANT LE MARIAGE AUX COUPLES DE PERSONNES DE MÊME SEXE (N° 920)

AMENDEMENT

présenté par M. Decool

ARTICLE 4 *BIS*

Supprimer cet article

EXPOSÉ SOMMAIRE

À peine le Sénat avait-il voté le projet de loi *ouvrant le mariage aux couples de personnes de même sexe*, et transmis une nouvelle version du texte sur le bureau de l'Assemblée nationale, que le Gouvernement annonçait brutalement son inscription à l'ordre du jour de notre assemblée, avec un passage en commission des Lois dès lundi 15 avril, et en séance publique mercredi 17 avril.

Le Gouvernement et sa Majorité ont-ils peur que l'Assemblée nationale réfléchisse enfin sur le bien-fondé de ce texte et décide de le remettre en cause ? Ont-ils peur que les Français manifestent à nouveau leur opposition farouche à un texte qui les divise inutilement, et ce à l'heure où nous aurions tous besoin de nous rassembler ?

En choisissant de bouleverser totalement l'ordre du jour de l'Assemblée nationale, au mépris du travail et de l'engagement des députés de la Nation, le Gouvernement a fait le choix d'un passage en force intolérable pour les Français et pour leurs représentants.

Face aux délais impartis, qui ne laissent pas le temps à l'analyse juridique du texte du Sénat, alors même que le législateur modifie le code civil, les députés UMP n'ont d'autre choix, à ce stade de la discussion, que d'entrer dans une opposition de principe à l'intégralité des articles du projet de loi.

(CL12)

Les amendements identiques suivants ont été déposés :

M. Decool	Amendement CL	12
M. Breton	Amendement CL	511
M. Devedjian	Amendement CL	542
M. Mariton	Amendement CL	573
M. Gosselin	Amendement CL	604
M. Morel-A-L'Huissier	Amendement CL	635
M. Huyghe	Amendement CL	666
M. Gérard	Amendement CL	697
M. Bonnot	Amendement CL	728
M. Poisson	Amendement CL	759
M. Quentin	Amendement CL	790
M. Fenech	Amendement CL	821
M. Houillon	Amendement CL	852
M. Geoffroy	Amendement CL	883
M. Goujon	Amendement CL	914
M. Ciotti	Amendement CL	945
M. Lefur	Amendement CL	464

M. Fromantin CL 135

CL136

PROJET DE LOI OUVRANT LE MARIAGE AUX COUPLES DE PERSONNES DE MÊME SEXE (N° 920)

AMENDEMENT

présenté par MM. Fromantin et Bourdouleix

Article 4 bis

Supprimer les alinéas 1 à 3.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les auteurs de cet amendement estiment que le gouvernement ne peut pas être habilité à légiférer par ordonnances sur un ensemble de mesures aussi peu définies par ces alinéas.

CL45

PROJET DE LOI OUVRANT LE MARIAGE AUX COUPLES DE PERSONNES DE MÊME SEXE (N° 920)

AMENDEMENT

présenté par M. Myard

ARTICLE 4 *BIS*

Supprimer le premier alinéa.

EXPOSÉ SOMMAIRE

« l'ensemble des dispositions législatives en vigueur, à l'exception de celle du Code civil » visant à « tirer les conséquences de l'application en conjoints et parent de même sexe des dispositions applicables aux conjoints et parents de sexe différents » relèvent bel et bien de la compétence du Parlement.

Compte tenu de l'importance des questions posées, il est indispensable que le Parlement puisse se prononcer dans les formes habituelles. Il n'y a donc pas lieu de mettre ces différentes conséquences à la possibilité d'un gouvernement de gouverner en l'espèce par voie d'ordonnance

CL398

PROJET DE LOI OUVRANT LE MARIAGE AUX COUPLES DE PERSONNES DE MÊME SEXE (N° 920)

AMENDEMENT

présenté par MM. ^{_____}Poisson, Meunier et Tian

Article 4bis

Supprimer le premier alinéa.

Exposé des motifs

« L'ensemble des dispositions législatives en vigueur, à l'exception de celle du Code civil » visant à « tirer les conséquences de l'application en juin et parent de même sexe des dispositions applicables et différents » relèvent bel et bien de la compétence du Parlement. Compte tenu de l'importance des questions posées, il est indispensable que le Parlement puisse se prononcer dans les formes habituelles. Il n'y a donc pas lieu de mettre ces différentes conséquences à la possibilité d'un gouvernement de gouverner en l'espèce par voie d'ordonnance.

CL43

PROJET DE LOI OUVRANT LE MARIAGE AUX COUPLES DE PERSONNES DE MÊME SEXE (N° 920)

AMENDEMENT

présenté par M. Myard

ARTICLE 4 *BIS*

Supprimer le second alinéa.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La volonté de procéder par ordonnance ne manifeste qu'une seule chose : l'impréparation, et le manque de précision du projet de loi dont nous sommes en train de débattre, dont on n'a manifestement pas tiré toutes les conséquences.

L'importance, pour l'ensemble du corps social, de ces conséquences justifie amplement que le Parlement soit saisi, à chaque fois qu'il sera nécessaire, et qu'il puisse débattre en détail, et au fond.

CL46

PROJET DE LOI OUVRANT LE MARIAGE AUX COUPLES DE PERSONNES DE MÊME SEXE (N° 920)

AM E N D E M E N T

présenté par M. Myard

ARTICLE 4 *BIS*

Supprimer le second alinéa.

EXPOSÉ SOMMAIRE

les dispositions relevant de la loi permettant d'appliquer ici les dispositions du présent projet de loi aux territoires ultramarins, quelle que soit leur nature juridique, relèvent également, et par nature, du pouvoir législatif.

En l'espèce, le Parlement doit exercer pleinement sa responsabilité. Il ne convient donc pas de donner au gouvernement le droit de légiférer par ordonnances.

CL399

PROJET DE LOI OUVRANT LE MARIAGE AUX COUPLES DE PERSONNES DE MÊME SEXE (N° 920)

AMENDEMENT

présenté par MM. Poisson, Meunier et Tian

Article 4bis

Supprimer le second alinéa.

Exposé des motifs

Les dispositions relevant de la loi permettant d'appliquer ici les dispositions du présent projet de loi aux territoires ultramarins, quelle que soit leur nature juridique, relèvent également, est par nature, le pouvoir législatif. En l'espèce, le Parlement doit exercer pleinement sa responsabilité. Il ne convient donc pas de donner au gouvernement le droit de légiférer par ordonnances.

CL18

PROJET DE LOI OUVRANT LE MARIAGE AUX COUPLES DE PERSONNES DE MÊME SEXE (N° 920)

AMENDEMENT

présenté par M. Decool

ARTICLE 4 *BIS*

À l'alinéa 2 de l'article 4 bis, après les mots « *à l'exception de celles du code civil* », insérer les mots :

« et du code de l'action sociale et des familles ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence avec la position défendue par l'auteur sur ce texte, opposé à l'ouverture de l'institution du mariage aux couples de personnes de même sexe.

(CL18)

Les amendements identiques suivants ont été déposés :

M. Decool	Amendement CL	18
M. Breton	Amendement CL	517
M. Devedjian	Amendement CL	548
M. Mariton	Amendement CL	579
M. Gosselin	Amendement CL	610
M. Morel-A-L'Huissier	Amendement CL	641
M. Huyghe	Amendement CL	672
M. Gérard	Amendement CL	703
M. Bonnot	Amendement CL	734
M. Lefur	Amendement CL	470
N. Pissin	Amendement CL	383

CL19

PROJET DE LOI OUVRANT LE MARIAGE AUX COUPLES DE PERSONNES DE MÊME SEXE (N° 920)

AMENDEMENT

présenté par M. Decool

ARTICLE 4 *BIS*

À l'alinéa 2 de l'article 4 bis, après les mots « *à l'exception de celles du code civil* », insérer les mots :

« et du code de la défense ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence avec la position défendue par l'auteur sur ce texte, opposé à l'ouverture de l'institution du mariage aux couples de personnes de même sexe.

CL20

PROJET DE LOI OUVRANT LE MARIAGE AUX COUPLES DE PERSONNES DE MÊME SEXE (N° 920)

AM E N D E M E N T

présenté par M. Decool

ARTICLE 4 *BIS*

À l'alinéa 2 de l'article 4 bis, après les mots « *à l'exception de celles du code civil* », insérer les mots :

« et du code de l'environnement ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence avec la position défendue par l'auteur sur ce texte, opposé à l'ouverture de l'institution du mariage aux couples de personnes de même sexe.

CL21

PROJET DE LOI OUVRANT LE MARIAGE AUX COUPLES DE PERSONNES DE MÊME SEXE (N° 920)

A M E N D E M E N T

présenté par M. Decool

ARTICLE 4 *BIS*

À l'alinéa 2 de l'article 4 bis, après les mots « *à l'exception de celles du code civil* », insérer les mots :

« et du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence avec la position défendue par l'auteur sur ce texte, opposé à l'ouverture de l'institution du mariage aux couples de personnes de même sexe.

(CL21)

Les amendements identiques suivants ont été déposés :

M. Decool	Amendement CL	21
M. Breton	Amendement CL	520
M. Devedjian	Amendement CL	551
M. Mariton	Amendement CL	582
M. Gosselin	Amendement CL	613
M. Morel-A-L'Huissier	Amendement CL	644
M. Huyghe	Amendement CL	675
M. Gérard	Amendement CL	706
M. Bonnot	Amendement CL	737
M. Lefur	Amendement CL	441
M. Poisson	Amendement CL	385

CL22

PROJET DE LOI OUVRANT LE MARIAGE AUX COUPLES DE PERSONNES DE MÊME SEXE (N° 920)

A M E N D E M E N T

présenté par M. Decool

ARTICLE 4 *BIS*

À l'alinéa 2 de l'article 4 bis, après les mots « *à l'exception de celles du code civil* », insérer les mots :

« et du code général des impôts ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence avec la position défendue par l'auteur sur ce texte, opposé à l'ouverture de l'institution du mariage aux couples de personnes de même sexe.

(CL22)

Les amendements identiques suivants ont été déposés :

M. Decool	Amendement CL	22
M. Breton	Amendement CL	521
M. Devedjian	Amendement CL	552
M. Mariton	Amendement CL	583
M. Gosselin	Amendement CL	614
M. Morel-A-L'Huissier	Amendement CL	645
M. Huyghe	Amendement CL	676
M. Gérard	Amendement CL	707
M. Bonnot	Amendement CL	738
M. Lefur	Amendement CL	443
M. Poisson	Amendement	386

CL23

PROJET DE LOI OUVRANT LE MARIAGE AUX COUPLES DE PERSONNES DE MÊME SEXE (N° 920)

A M E N D E M E N T

présenté par M. Decool

ARTICLE 4 *BIS*

À l'alinéa 2 de l'article 4 bis, après les mots « *à l'exception de celles du code civil* », insérer les mots :

« et du code de justice militaire ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence avec la position défendue par l'auteur sur ce texte, opposé à l'ouverture de l'institution du mariage aux couples de personnes de même sexe.

(CL23)

Les amendements identiques suivants ont été déposés :

M. Decool	Amendement CL	23
M. Breton	Amendement CL	522
M. Devedjian	Amendement CL	553
M. Mariton	Amendement CL	584
M. Gosselin	Amendement CL	615
M. Morel-A-L'Huissier	Amendement CL	646
M. Huyghe	Amendement CL	677
M. Gérard	Amendement CL	708
M. Bonnot	Amendement CL	739
M. Lefur	Amendement CL	444
M. Poisson	Amendement CL	387

CL24

PROJET DE LOI OUVRANT LE MARIAGE AUX COUPLES DE PERSONNES DE MÊME SEXE (N° 920)

AM E N D E M E N T

présenté par M. Decool

ARTICLE 4 *BIS*

À l'alinéa 2 de l'article 4 bis, après les mots « *à l'exception de celles du code civil* », insérer les mots :

« et du code des pensions civiles et militaires de retraite ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence avec la position défendue par l'auteur sur ce texte, opposé à l'ouverture de l'institution du mariage aux couples de personnes de même sexe.

(CL24)

Les amendements identiques suivants ont été déposés :

M. Decool	Amendement CL	24
M. Breton	Amendement CL	523
M. Devedjian	Amendement CL	554
M. Mariton	Amendement CL	585
M. Gosselin	Amendement CL	616
M. Morel-A-L'Huissier	Amendement CL	647
M. Huyghe	Amendement CL	678
M. Gérard	Amendement CL	709
M. Bonnot	Amendement CL	740
M. Lefur	Amendement CL	445
M. Poisson	Amendement CL	388

CL25

PROJET DE LOI OUVRANT LE MARIAGE AUX COUPLES DE PERSONNES DE MÊME SEXE (N° 920)

A M E N D E M E N T

présenté par M. Decool

ARTICLE 4 *BIS*

À l'alinéa 2 de l'article 4 bis, après les mots « *à l'exception de celles du code civil* », insérer les mots :

« et du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence avec la position défendue par l'auteur sur ce texte, opposé à l'ouverture de l'institution du mariage aux couples de personnes de même sexe.

(CL25)

Les amendements identiques suivants ont été déposés :

M. Decool	Amendement CL	25
M. Breton	Amendement CL	524
M. Devedjian	Amendement CL	555
M. Mariton	Amendement CL	586
M. Gosselin	Amendement CL	617
M. Morel-A-L'Huissier	Amendement CL	648
M. Huyghe	Amendement CL	679
M. Gérard	Amendement CL	710
M. Bonnot	Amendement CL	741
M. Lefur	Amendement CL	446
M. Poisson	Amendement CL	389

CL26

PROJET DE LOI OUVRANT LE MARIAGE AUX COUPLES DE PERSONNES DE MÊME SEXE (N° 920)

A M E N D E M E N T

présenté par M. Decool

ARTICLE 4 *BIS*

À l'alinéa 2 de l'article 4 bis, après les mots « *à l'exception de celles du code civil* », insérer les mots :

« et du code de procédure pénale ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence avec la position défendue par l'auteur sur ce texte, opposé à l'ouverture de l'institution du mariage aux couples de personnes de même sexe.

(CL26)

Les amendements identiques suivants ont été déposés :

M. Decool	Amendement CL	26
M. Breton	Amendement CL	525
M. Devedjian	Amendement CL	556
M. Mariton	Amendement CL	587
M. Gosselin	Amendement CL	618
M. Morel-A-L'Huissier	Amendement CL	649
M. Huyghe	Amendement CL	680
M. Gérard	Amendement CL	711
M. Bonnot	Amendement CL	742
M. Lefur	Amendement CL	447
<i>M. Poisson</i>	<i>Amendement CL</i>	<i>330</i>

CL137

PROJET DE LOI OUVRANT LE MARIAGE AUX COUPLES DE PERSONNES DE MÊME SEXE (N° 920)

A M E N D E M E N T

présenté par MM. Fromantin et Bourdouleix

Article 4 bis

Alinéa 2

Après le mot :

civil

Insérer les mots :

et du titre IV du livre Ier de la deuxième partie du code de la santé publique

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le Titre IV du livre Ier de la deuxième partie du Code de la Santé publique est relatif à la PMA. Dans un souci de lisibilité et de meilleure compréhension du texte, il convient que les dispositions relatives à l'assistance médicale à la procréation soient expressément exclues du dispositif.

CL27

PROJET DE LOI OUVRANT LE MARIAGE AUX COUPLES DE PERSONNES DE MÊME SEXE (N° 920)

AMENDEMENT

présenté par M. Decool

ARTICLE 4 *BIS*

À l'alinéa 2 de l'article 4 bis, après les mots « *à l'exception de celles du code civil* », insérer les mots :

« et du code de la sécurité sociale ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence avec la position défendue par l'auteur sur ce texte, opposé à l'ouverture de l'institution du mariage aux couples de personnes de même sexe.

(CL27)

Les amendements identiques suivants ont été déposés :

M. Decool	Amendement CL	27
M. Breton	Amendement CL	526
M. Devedjian	Amendement CL	557
M. Mariton	Amendement CL	588
M. Gosselin	Amendement CL	619
M. Morel-A-L'Huissier	Amendement CL	650
M. Huyghe	Amendement CL	681
M. Gérard	Amendement CL	712
M. Bonnot	Amendement CL	743
<i>M. Poisson</i>	<i>Amendement CL</i>	<i>391</i>

CL28

PROJET DE LOI OUVRANT LE MARIAGE AUX COUPLES DE PERSONNES DE MÊME SEXE (N° 920)

AMENDEMENT

présenté par M. Decool

ARTICLE 4 *BIS*

À l'alinéa 2 de l'article 4 bis, après les mots « *à l'exception de celles du code civil* », insérer les mots :

« et du code des transports ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence avec la position défendue par l'auteur sur ce texte, opposé à l'ouverture de l'institution du mariage aux couples de personnes de même sexe.

(CL28)

Les amendements identiques suivants ont été déposés :

M. Decool	Amendement CL	28
M. Breton	Amendement CL	527
M. Devedjian	Amendement CL	558
M. Mariton	Amendement CL	589
M. Gosselin	Amendement CL	620
M. Morel-A-L'Huissier	Amendement CL	651
M. Huyghe	Amendement CL	682
M. Gérard	Amendement CL	713
M. Bonnot	Amendement CL	744
M. Lefur	Amendement CL	448
<i>M. Poisson</i>	<i>Amendement CL</i>	<i>392</i>

CL29

PROJET DE LOI OUVRANT LE MARIAGE AUX COUPLES DE PERSONNES DE MÊME SEXE (N° 920)

A M E N D E M E N T

présenté par M. Decool

ARTICLE 4 *BIS*

À l'alinéa 2 de l'article 4 bis, après les mots « *à l'exception de celles du code civil* », insérer les mots :

« et du code du travail ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence avec la position défendue par l'auteur sur ce texte, opposé à l'ouverture de l'institution du mariage aux couples de personnes de même sexe.

(CL29)

Les amendements identiques suivants ont été déposés :

M. Decool	Amendement CL	29
M. Breton	Amendement CL	528
M. Devedjian	Amendement CL	559
M. Mariton	Amendement CL	590
M. Gosselin	Amendement CL	621
M. Morel-A-L'Huissier	Amendement CL	652
M. Huyghe	Amendement CL	683
M. Gérard	Amendement CL	714
M. Bonnot	Amendement CL	745
M. Lefur	Amendement CL	449
M. Poisson	Amendement CL	394

CL30

PROJET DE LOI OUVRANT LE MARIAGE AUX COUPLES DE PERSONNES DE MÊME SEXE (N° 920)

AMENDEMENT

présenté par M. Decool

ARTICLE 4 *BIS*

À l'alinéa 2 de l'article 4 bis, après les mots « *à l'exception de celles du code civil* », insérer les mots :

« et du code du travail applicable à Mayotte ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence avec la position défendue par l'auteur sur ce texte, opposé à l'ouverture de l'institution du mariage aux couples de personnes de même sexe.

(CL30)

Les amendements identiques suivants ont été déposés :

M. Decool	Amendement CL	30
M. Breton	Amendement CL	529
M. Devedjian	Amendement CL	560
M. Mariton	Amendement CL	591
M. Gosselin	Amendement CL	622
M. Morel-A-L'Huissier	Amendement CL	653
M. Huyghe	Amendement CL	684
M. Gérard	Amendement CL	715
M. Bonnot	Amendement CL	746
M. Lefur	Amendement	450
M. Poisson	Amendement CL	395

CL31

PROJET DE LOI OUVRANT LE MARIAGE AUX COUPLES DE PERSONNES DE MÊME SEXE (N° 920)

A M E N D E M E N T

présenté par M. Decool

ARTICLE 4 *BIS*

À l'alinéa 2 de l'article 4 bis, après les mots « *à l'exception de celles du code civil* », insérer les mots :

« et du code du travail applicable dans les territoires et territoires associés relevant des ministères de la France de l'outre-mer ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence avec la position défendue par l'auteur sur ce texte, opposé à l'ouverture de l'institution du mariage aux couples de personnes de même sexe.

(CL31)

Les amendements identiques suivants ont été déposés :

M. Decool	Amendement CL	31
M. Breton	Amendement CL	530
M. Devedjian	Amendement CL	561
M. Mariton	Amendement CL	592
M. Gosselin	Amendement CL	623
M. Morel-A-L'Huissier	Amendement CL	654
M. Huyghe	Amendement CL	685
M. Gérard	Amendement CL	716
M. Bonnot	Amendement CL	747
M. Lefur	Amendement CL	451
M. Pisson	Amendement CL	396

CL311

PROJET DE LOI OUVRANT LE MARIAGE AUX COUPLES DE PERSONNES DE MÊME SEXE (N° 920)

AMENDEMENT

présenté par M. Poisson

ARTICLE 4 bis

À la fin de l'article 4 bis, ajouter un III ainsi rédigé :

« Le présent article ne s'applique pas aux dispositions décrites dans l'article L.221-4 du code de l'action sociale et des familles.

EXPOSÉ SOMMAIRE

On veut nous faire croire que, dans toute la législation existante, « père et mère» ou « mari et femme » peuvent vouloir dire « deux hommes» ou « deux femmes » sous prétexte d'étendre le mariage et la filiation à des couples de même sexe. Or, cette fiction juridique se heurte manifestement aux principes de clarté et d'intelligibilité de la loi. En outre, elle a des conséquences pour tous les couples puisqu'elle vide de son sens la réalité de l'altérité sexuelle et de la filiation biologique.

CL310

PROJET DE LOI OUVRANT LE MARIAGE AUX COUPLES DE PERSONNES DE MÊME SEXE (N° 920)

AMENDEMENT

présenté par M. Poisson

ARTICLE 4 bis

À la fin de l'article 4 bis, ajouter un III ainsi rédigé :

« Le présent article ne s'applique pas aux dispositions décrites dans l'article L.211-6 du code de l'action sociale et des familles.

EXPOSÉ SOMMAIRE

On veut nous faire croire que, dans toute la législation existante, « père et mère » ou « mari et femme » peuvent vouloir dire « deux hommes » ou « deux femmes » sous prétexte d'étendre le mariage et la filiation à des couples de même sexe. Or, cette fiction juridique se heurte manifestement aux principes de clarté et d'intelligibilité de la loi. En outre, elle a des conséquences pour tous les couples puisqu'elle vide de son sens la réalité de l'altérité sexuelle et de la filiation biologique.

CL314

PROJET DE LOI OUVRANT LE MARIAGE AUX COUPLES DE PERSONNES DE MÊME SEXE (N° 920)

AMENDEMENT

présenté par M. Poisson

ARTICLE 4 bis

À la fin de l'article 4 bis, ajouter un III ainsi rédigé :

« Le présent article ne s'applique pas aux dispositions décrites dans l'article L.222-2 du code de l'action sociale et des familles.

EXPOSÉ SOMMAIRE

On veut nous faire croire que, dans toute la législation existante, « père et mère » ou « mari et femme » peuvent vouloir dire « deux hommes » ou « deux femmes » sous prétexte d'étendre le mariage et la filiation à des couples de même sexe. Or, cette fiction juridique se heurte manifestement aux principes de clarté et d'intelligibilité de la loi. En outre, elle a des conséquences pour tous les couples puisqu'elle vide de son sens la réalité de l'altérité sexuelle et de la filiation biologique.

CL315

PROJET DE LOI OUVRANT LE MARIAGE AUX COUPLES DE PERSONNES DE MÊME SEXE (N° 920)

A M E N D E M E N T

présenté par M. Poisson

ARTICLE 4 bis

À la fin de l'article 4 bis, ajouter un III ainsi rédigé :

« Le présent article ne s'applique pas aux dispositions décrites dans l'article L.222-5 du code de l'action sociale et des familles.

EXPOSÉ SOMMAIRE

On veut nous faire croire que, dans toute la législation existante, « père et mère » ou « mari et femme » peuvent vouloir dire « deux hommes » ou « deux femmes » sous prétexte d'étendre le mariage et la filiation à des couples de même sexe. Or, cette fiction juridique se heurte manifestement aux principes de clarté et d'intelligibilité de la loi. En outre, elle a des conséquences pour tous les couples puisqu'elle vide de son sens la réalité de l'altérité sexuelle et de la filiation biologique.

CL316

PROJET DE LOI OUVRANT LE MARIAGE AUX COUPLES DE PERSONNES DE MÊME SEXE (N° 920)

A M E N D E M E N T

présenté par M. Poisson

ARTICLE 4 bis

À la fin de l'article 4 bis, ajouter un III ainsi rédigé :

« Le présent article ne s'applique pas aux dispositions décrites dans l'article L.223-1 du code de l'action sociale et des familles.

EXPOSÉ SOMMAIRE

On veut nous faire croire que, dans toute la législation existante, « père et mère» ou « mari et femme » peuvent vouloir dire « deux hommes» ou « deux femmes » sous prétexte d'étendre le mariage et la filiation à des couples de même sexe. Or, cette fiction juridique se heurte manifestement aux principes de clarté et d'intelligibilité de la loi. En outre, elle a des conséquences pour tous les couples puisqu'elle vide de son sens la réalité de l'altérité sexuelle et de la filiation biologique.

CL317

PROJET DE LOI OUVRANT LE MARIAGE AUX COUPLES DE PERSONNES DE MÊME SEXE (N° 920)

A M E N D E M E N T

présenté par M. Poisson

ARTICLE 4 bis

À la fin de l'article 4 bis, ajouter un III ainsi rédigé :

« Le présent article ne s'applique pas aux dispositions décrites dans l'article L.223-5 du code de l'action sociale et des familles.

EXPOSÉ SOMMAIRE

On veut nous faire croire que, dans toute la législation existante, « père et mère » ou « mari et femme » peuvent vouloir dire « deux hommes » ou « deux femmes » sous prétexte d'étendre le mariage et la filiation à des couples de même sexe. Or, cette fiction juridique se heurte manifestement aux principes de clarté et d'intelligibilité de la loi. En outre, elle a des conséquences pour tous les couples puisqu'elle vide de son sens la réalité de l'altérité sexuelle et de la filiation biologique.

CL318

PROJET DE LOI OUVRANT LE MARIAGE AUX COUPLES DE PERSONNES DE MÊME SEXE (N° 920)

AMENDEMENT

présenté par M. Poisson

ARTICLE 4 bis

À la fin de l'article 4 bis, ajouter un III ainsi rédigé :

« Le présent article ne s'applique pas aux dispositions décrites dans l'article L.224-4 du code de l'action sociale et des familles.

EXPOSÉ SOMMAIRE

On veut nous faire croire que, dans toute la législation existante, « père et mère » ou « mari et femme » peuvent vouloir dire « deux hommes » ou « deux femmes » sous prétexte d'étendre le mariage et la filiation à des couples de même sexe. Or, cette fiction juridique se heurte manifestement aux principes de clarté et d'intelligibilité de la loi. En outre, elle a des conséquences pour tous les couples puisqu'elle vide de son sens la réalité de l'altérité sexuelle et de la filiation biologique.

CL319

PROJET DE LOI OUVRANT LE MARIAGE AUX COUPLES DE PERSONNES DE MÊME SEXE (N° 920)

AM E N D E M E N T

présenté par M. Poisson

ARTICLE 4 bis

À la fin de l'article 4 bis, ajouter un III ainsi rédigé :

« Le présent article ne s'applique pas aux dispositions décrites dans l'article L.224-5 du code de l'action sociale et des familles.

EXPOSÉ SOMMAIRE

On veut nous faire croire que, dans toute la législation existante, « père et mère » ou « mari et femme » peuvent vouloir dire « deux hommes » ou « deux femmes » sous prétexte d'étendre le mariage et la filiation à des couples de même sexe. Or, cette fiction juridique se heurte manifestement aux principes de clarté et d'intelligibilité de la loi. En outre, elle a des conséquences pour tous les couples puisqu'elle vide de son sens la réalité de l'altérité sexuelle et de la filiation biologique.

CL320

PROJET DE LOI OUVRANT LE MARIAGE AUX COUPLES DE PERSONNES DE MÊME SEXE (N° 920)

AMENDEMENT

présenté par M. Poisson

ARTICLE 4 bis

À la fin de l'article 4 bis, ajouter un III ainsi rédigé :

« Le présent article ne s'applique pas aux dispositions décrites dans l'article L.224-6 du code de l'action sociale et des familles.

EXPOSÉ SOMMAIRE

On veut nous faire croire que, dans toute la législation existante, « père et mère » ou « mari et femme » peuvent vouloir dire « deux hommes » ou « deux femmes » sous prétexte d'étendre le mariage et la filiation à des couples de même sexe. Or, cette fiction juridique se heurte manifestement aux principes de clarté et d'intelligibilité de la loi. En outre, elle a des conséquences pour tous les couples puisqu'elle vide de son sens la réalité de l'altérité sexuelle et de la filiation biologique.

CL321

PROJET DE LOI OUVRANT LE MARIAGE AUX COUPLES DE PERSONNES DE MÊME SEXE (N° 920)

AMENDEMENT

présenté par M. Poisson

ARTICLE 4 bis

À la fin de l'article 4 bis, ajouter un III ainsi rédigé :

« Le présent article ne s'applique pas aux dispositions décrites dans l'article L.224-10 du code de l'action sociale et des familles.

EXPOSÉ SOMMAIRE

On veut nous faire croire que, dans toute la législation existante, « père et mère » ou « mari et femme » peuvent vouloir dire « deux hommes » ou « deux femmes » sous prétexte d'étendre le mariage et la filiation à des couples de même sexe. Or, cette fiction juridique se heurte manifestement aux principes de clarté et d'intelligibilité de la loi. En outre, elle a des conséquences pour tous les couples puisqu'elle vide de son sens la réalité de l'altérité sexuelle et de la filiation biologique.

CL312

PROJET DE LOI OUVRANT LE MARIAGE AUX COUPLES DE PERSONNES DE MÊME SEXE (N° 920)

A M E N D E M E N T

présenté par M. Poisson

ARTICLE 4 bis

À la fin de l'article 4 bis, ajouter un III ainsi rédigé :

« Le présent article ne s'applique pas aux dispositions décrites dans l'article L.226-2-1 du code de l'action sociale et des familles.

EXPOSÉ SOMMAIRE

On veut nous faire croire que, dans toute la législation existante, « père et mère » ou « mari et femme » peuvent vouloir dire « deux hommes » ou « deux femmes » sous prétexte d'étendre le mariage et la filiation à des couples de même sexe. Or, cette fiction juridique se heurte manifestement aux principes de clarté et d'intelligibilité de la loi. En outre, elle a des conséquences pour tous les couples puisqu'elle vide de son sens la réalité de l'altérité sexuelle et de la filiation biologique.

CL313

PROJET DE LOI OUVRANT LE MARIAGE AUX COUPLES DE PERSONNES DE MÊME SEXE (N° 920)

AMENDEMENT

présenté par M. Poisson

ARTICLE 4 bis

À la fin de l'article 4 bis, ajouter un III ainsi rédigé :

« Le présent article ne s'applique pas aux dispositions décrites dans l'article L.226-2-2 du code de l'action sociale et des familles.

EXPOSÉ SOMMAIRE

On veut nous faire croire que, dans toute la législation existante, « père et mère » ou « mari et femme » peuvent vouloir dire « deux hommes » ou « deux femmes » sous prétexte d'étendre le mariage et la filiation à des couples de même sexe. Or, cette fiction juridique se heurte manifestement aux principes de clarté et d'intelligibilité de la loi. En outre, elle a des conséquences pour tous les couples puisqu'elle vide de son sens la réalité de l'altérité sexuelle et de la filiation biologique.

CL322

PROJET DE LOI OUVRANT LE MARIAGE AUX COUPLES DE PERSONNES DE MÊME SEXE (N° 920)

AM E N D E M E N T

présenté par M. Poisson

ARTICLE 4 bis

À la fin de l'article 4 bis, ajouter un III ainsi rédigé :

« Le présent article ne s'applique pas aux dispositions décrites dans l'article L.4123-14 du code de la défense.

EXPOSÉ SOMMAIRE

On veut nous faire croire que, dans toute la législation existante, « père et mère » ou « mari et femme » peuvent vouloir dire « deux hommes » ou « deux femmes » sous prétexte d'étendre le mariage et la filiation à des couples de même sexe. Or, cette fiction juridique se heurte manifestement aux principes de clarté et d'intelligibilité de la loi. En outre, elle a des conséquences pour tous les couples puisqu'elle vide de son sens la réalité de l'altérité sexuelle et de la filiation biologique.

CL323

PROJET DE LOI OUVRANT LE MARIAGE AUX COUPLES DE PERSONNES DE MÊME SEXE (N° 920)

A M E N D E M E N T

présenté par M. Poisson

ARTICLE 4 bis

À la fin de l'article 4 bis, ajouter un III ainsi rédigé :

« Le présent article ne s'applique pas aux dispositions décrites dans l'article L.4123-15 du code de la défense.

EXPOSÉ SOMMAIRE

On veut nous faire croire que, dans toute la législation existante, « père et mère » ou « mari et femme » peuvent vouloir dire « deux hommes » ou « deux femmes » sous prétexte d'étendre le mariage et la filiation à des couples de même sexe. Or, cette fiction juridique se heurte manifestement aux principes de clarté et d'intelligibilité de la loi. En outre, elle a des conséquences pour tous les couples puisqu'elle vide de son sens la réalité de l'altérité sexuelle et de la filiation biologique.

CL324

PROJET DE LOI OUVRANT LE MARIAGE AUX COUPLES DE PERSONNES DE MÊME SEXE (N° 920)

AMENDEMENT

présenté par M. Poisson

ARTICLE 4 bis

À la fin de l'article 4 bis, ajouter un III ainsi rédigé :

« Le présent article ne s'applique pas aux dispositions décrites dans l'article L.4138-7 du code de la défense.

EXPOSÉ SOMMAIRE

On veut nous faire croire que, dans toute la législation existante, « père et mère » ou « mari et femme » peuvent vouloir dire « deux hommes » ou « deux femmes » sous prétexte d'étendre le mariage et la filiation à des couples de même sexe. Or, cette fiction juridique se heurte manifestement aux principes de clarté et d'intelligibilité de la loi. En outre, elle a des conséquences pour tous les couples puisqu'elle vide de son sens la réalité de l'altérité sexuelle et de la filiation biologique.

CL325

PROJET DE LOI OUVRANT LE MARIAGE AUX COUPLES DE PERSONNES DE MÊME SEXE (N° 920)

AMENDEMENT

présenté par M. Poisson

ARTICLE 4 bis

À la fin de l'article 4 bis, ajouter un III ainsi rédigé :

« Le présent article ne s'applique pas aux dispositions décrites dans l'article L.4138-14 du code de la défense.

EXPOSÉ SOMMAIRE

On veut nous faire croire que, dans toute la législation existante, « père et mère » ou « mari et femme » peuvent vouloir dire « deux hommes » ou « deux femmes » sous prétexte d'étendre le mariage et la filiation à des couples de même sexe. Or, cette fiction juridique se heurte manifestement aux principes de clarté et d'intelligibilité de la loi. En outre, elle a des conséquences pour tous les couples puisqu'elle vide de son sens la réalité de l'altérité sexuelle et de la filiation biologique.

CL326

PROJET DE LOI OUVRANT LE MARIAGE AUX COUPLES DE PERSONNES DE MÊME SEXE (N° 920)

A M E N D E M E N T

présenté par M. Poisson

ARTICLE 4 bis

À la fin de l'article 4 bis, ajouter un III ainsi rédigé :

« Le présent article ne s'applique pas aux dispositions décrites dans l'article L.423-15 du code de l'environnement

EXPOSÉ SOMMAIRE

On veut nous faire croire que, dans toute la législation existante, « père et mère » ou « mari et femme » peuvent vouloir dire « deux hommes » ou « deux femmes » sous prétexte d'étendre le mariage et la filiation à des couples de même sexe. Or, cette fiction juridique se heurte manifestement aux principes de clarté et d'intelligibilité de la loi. En outre, elle a des conséquences pour tous les couples puisqu'elle vide de son sens la réalité de l'altérité sexuelle et de la filiation biologique.

CL327

PROJET DE LOI OUVRANT LE MARIAGE AUX COUPLES DE PERSONNES DE MÊME SEXE (N° 920)

AMENDEMENT

présenté par M. Poisson

ARTICLE 4 bis

À la fin de l'article 4 bis, ajouter un III ainsi rédigé :

« Le présent article ne s'applique pas aux dispositions décrites dans l'article L.13-17 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique.

EXPOSÉ SOMMAIRE

On veut nous faire croire que, dans toute la législation existante, « père et mère » ou « mari et femme » peuvent vouloir dire « deux hommes » ou « deux femmes » sous prétexte d'étendre le mariage et la filiation à des couples de même sexe. Or, cette fiction juridique se heurte manifestement aux principes de clarté et d'intelligibilité de la loi. En outre, elle a des conséquences pour tous les couples puisqu'elle vide de son sens la réalité de l'altérité sexuelle et de la filiation biologique.